



LOTBINIÈRE

LE
PETIT



P
HARE
JANVIER 2017

"PB13-S02-008 - Centre d'archives régional de Portneuf - Reproduction interdite sans l'autorisation du CARP".

*Le mot
Du maire*



M. Maurice
SÉNÉCAL

PRÉSENTATION DU BUDGET

JANVIER 2017



MOT DU MAIRE

LOTBINIÈRE, UNE MUNICIPALITÉ AU SERVICE DES GENS

INTRODUCTION

Au nom des membres du conseil de la municipalité de Lotbinière, c'est avec plaisir que je vous présente ce budget équilibré qui, pour la majorité des contribuables, représente, pour une quatrième année consécutive, une baisse de taxes.

FAITS SAILLANTS

Pour 2017, la taxe générale pour tous les types d'immeubles est fixée à 0,6275 \$ ce qui représente une augmentation de 0,002 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette légère hausse tient compte d'un effort de compression au chapitre des dépenses visant à maintenir les services au moindre coût possible.

Le budget total de 1 418 136 \$ représente une hausse de 17 098 \$ comparativement à 1 401 038 \$ l'année dernière. Les revenus provenant des taxes payées par les contribuables sont en hausse de 11 805 \$.

Le « SERVICE DE LA DETTE » représente 12 % des dépenses de fonctionnement annuel soit un montant global de 170 739 \$. Cependant, le montant reçu en subventions pour le réseau d'aqueduc et le centre municipal se chiffre à 29 665 \$ ce qui nous donne un taux de 9.95 % du budget global.

FAMILLES & AÎNÉS

En 2017, le comité sera sollicité afin de planifier de nouvelles actions à intégrer à la politique famille et aînés car celles établies sont finalisées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Suivi de la prestation des services de la Sûreté du Québec.
- Poursuite des visites préventives en matière d'incendie.
- Signature de la nouvelle entente avec la municipalité de Leclercville pour la gestion du service d'incendie.

TRAVAUX PUBLICS

- Investissement de 102 800 \$ pour réparer des ponceaux et la surface de roulement afin de maintenir la qualité et la sécurité des rues et des rangs de la municipalité.

HYGIÈNE DU MILIEU

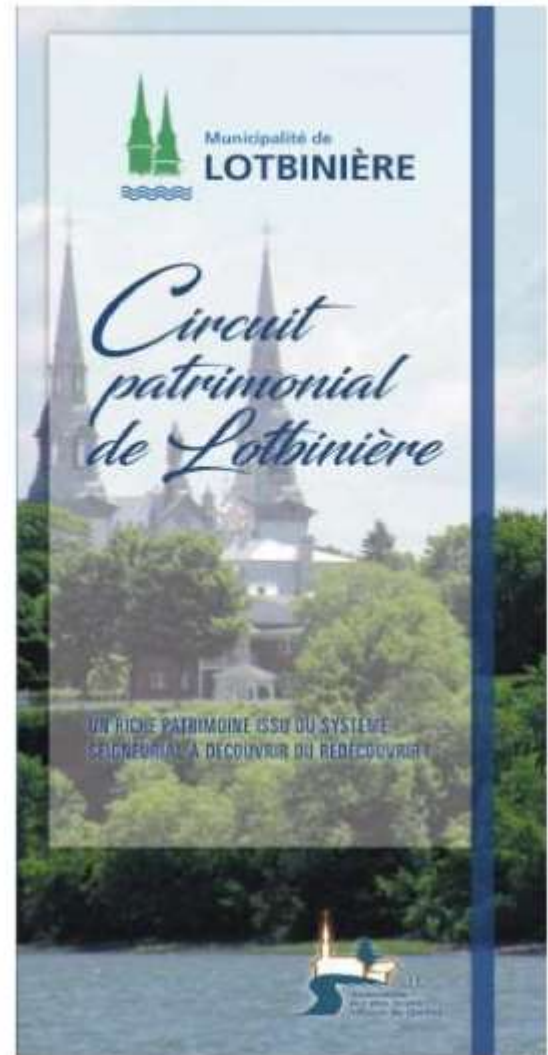
- Tenue de rencontres du comité intermunicipal pour la gestion de l'eau.
- Avec la subvention obtenue du MAMOT pour le prolongement de l'aqueduc à l'est du village et au rang Saint-François, l'étude préliminaire de ce projet sera réalisée.
- Octroi d'un contrat pour le suivi de l'aquifère.

URBANISME & ZONAGE

- En 2016, des permis ou certificats d'autorisation ont été émis pour une valeur de 4 375 779 \$ dont quatre permis pour de nouvelles résidences, ainsi qu'un permis de reconstruction de l'Office d'Habitation et pour des travaux de construction et d'agrandissement de bâtiments agricoles.
- 24 résidences ont été acquises par de nouveaux propriétaires en 2016.

LOISIRS, FAMILLE & CULTURE

- Soutien et aide au « Comité d'aide au développement et à la famille » (CADEF).
- Aide à la famille pour l'achat de matériel scolaire pour les élèves de notre municipalité qui fréquentent les écoles de La Berge et de la Falaise.
- Maintien et coordination d'un petit marché public pour la population au cours de l'été.
- Ouverture de la Chapelle de procession pour la saison estivale avec des expositions et spectacles.
- Soutien aux Loisirs de Lotbinière pour l'ensemble de leurs activités dont l'aide aux parents pour l'inscription des jeunes à une activité qui n'est pas offerte dans la municipalité. De plus, nous soutenons le service de garde des écoles l'Escale et de La Berge ainsi que la bibliothèque municipale.
- Présentation et distribution du dépliant circuit patrimonial de Lotbinière et mise en ligne de ce circuit interactif pour les applications mobiles Aliago et Tourisme au Québec.

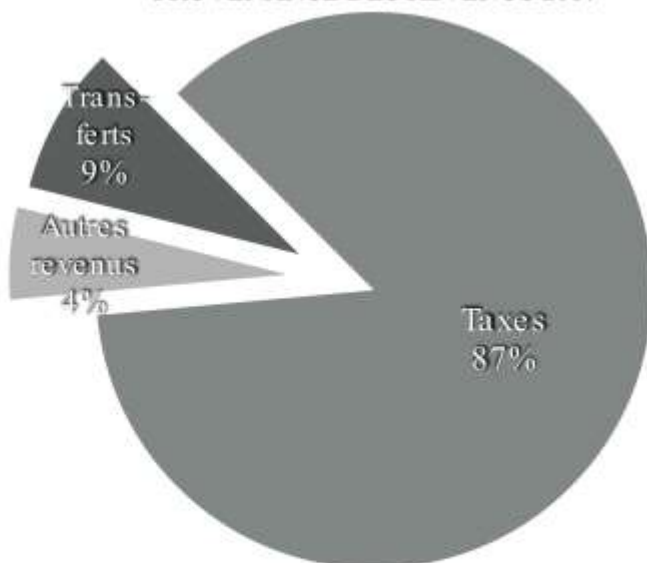


TAXES DE SERVICES	RÉSIDENCES & COMMERCES	CHALETs
Aqueduc (usagers)	86,00 \$	60,00 \$
Égout au village (usagers)	98,00 \$	N/A
Vidanges des boues (usagers)	41,00 \$	N/A
Vidange de fosses septiques	75,00 \$	37,50
Aqueduc Captation 2005	Par 100 \$ d'évaluation 0,0377 \$	idem
Conduite d'amenée 2010	65,00 \$	idem

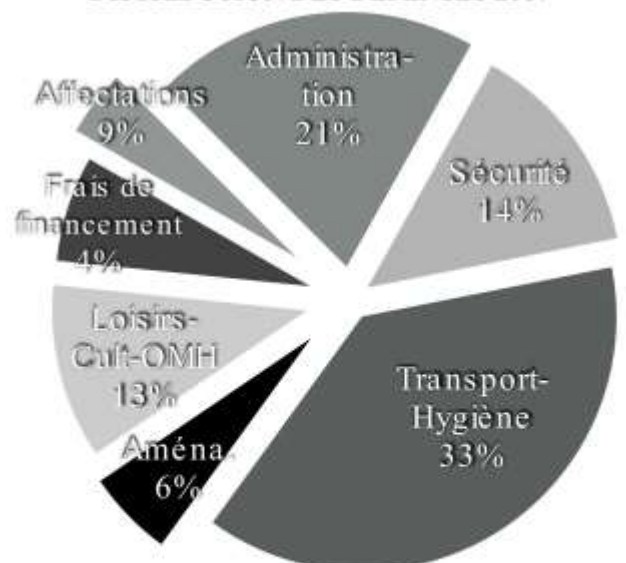
TAXES POUR USAGERS	
Taxe pour roulotte	120,00 \$
Taxe pour piscine	31,00 \$

	Budget 2016	Budget 2017
REVENUS :		
Taxes sur la valeur foncière et services	1 205 713 \$	1 217 518 \$
Paielements tenant lieu de taxes (Taxes CSN & Gouvernements)	10 332 \$	11 280 \$
Autres revenus de sources locales (Mutations, permis, services)	64 450 \$	77 560 \$
Transferts (Subventions et redevances)	120 543 \$	111 778 \$
Total	1 401 038 \$	1 418 136 \$
DÉPENSES :		
Administration générale	288 971 \$	290 740 \$
Sécurité publique	192 852 \$	195 999 \$
Transport	314 436 \$	307 690 \$
Hygiène du milieu	219 379 \$	169 952 \$
Santé et bien-être	5 310 \$	6 000 \$
Aménagement, urbanisme et zonage	77 492 \$	79 546 \$
Loisirs et culture	149 858 \$	18/2 589 \$
Frais de financement	94 135 \$	62 940 \$
Affectations	58 605 \$	122 680 \$
Total	1 401 038 \$	1 418 136 \$

PROVENANCE DES REVENUS 2017



DISTRIBUTION DES DÉPENSES 2017



PLAN D'IMMOBILISATIONS

Comme annoncé dans mon rapport sur la situation financière de décembre dernier, la municipalité projette les travaux suivants :

- Prolongement du réseau d'aqueduc pour les résidences en manque d'eau (santé et salubrité);
- Réparation des ponceaux dans les rangs et asphaltage selon les priorités identifiées;
- Amélioration des parcs et du terrain des loisirs;
- Réparation d'une partie de la route des Fonds, prévue en 2016 et reportée en 2017.

CONCLUSION

Notre mandat est de répondre, dans la mesure de nos moyens, aux besoins de la population.

Nous voulons maintenir une bonne qualité de vie et nous doter de politiques en regard du développement futur de la municipalité. Nous prévoyons procéder à l'affectation des surplus accumulés pour certains travaux ou projets prioritaires pour la municipalité.

Malgré l'ensemble des travaux à réaliser, nous voulons maintenir le taux de taxation de la municipalité de Lotbinière compétitif parmi les municipalités comparables de la région et du Québec.

Pour 2017, nous sommes fiers de vous présenter un budget qui représente, pour une quatrième année de suite, une baisse de taxes pour la majorité des contribuables.

Maurice Sénécal, maire

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Maurice Sénécal
maire

Jean Bergeron
Maire suppléant
Urbanisme

Robert Lortie
Sécurité publique

Philippe Jean
Communications
Loisirs

Pierre Lemay
Travaux publics

Christine Lévesque
Culture
Famille

Gérald Lemay
Hygiène du milieu

COLLABORATEURS

Valérie Le Jeune
Directrice générale
Responsable de l'urbanisme

Aline Fortin
Adjointe administrative

Rachel Héroux
Comptabilité

Stéphane Lemay
Inspecteur municipal

Guy Gagnon
Journalier

Sylvia Isabelle
Service de garde municipal



Calendrier 2017 des séances ordinaires du Conseil municipal

La tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2017**, qui se tiendront le deuxième **lundi du mois** ou le mardi lorsque le lundi est un jour férié et qu'elles débiteront à **20h00** :

Créneaux de service - Répartition à chacun des élus

Les tâches respectives dévolues à chacun des membres de façon suivante :
Le représentant au comité consultatif d'urbanisme sera monsieur Jean Bergeron ;
Le représentant à la sécurité publique sera monsieur Robert Lortie ;
Le représentant aux travaux publics sera monsieur Pierre Lemay ;
Le représentant en hygiène du milieu sera monsieur Gérald Lemay ;
Le représentant en Loisirs ainsi qu'aux communications sera monsieur Philippe Jean ;
La représentante en culture et famille sera madame Christine Lévesque.

Nomination maire (esse) suppléant(e)

Monsieur Jean Bergeron est nommé au poste de maire suppléant.

Approbation des salaires pour l'exercice 2017

Le Conseil prend acte des taux horaires salariaux préparés par la directrice générale des employés municipaux pour l'exercice financier 2017.

Lobicar - Renouvellement du transport adapté pour l'année 2017

La municipalité renouvelle l'entente du service de transport adapté sur son territoire, et qu'à cet effet, accepte de payer sa quote-part représentant un montant de 2.25 \$ par habitant pour l'année financière 2016, représentant un montant de 1 881 \$.

CIB: soutien technique des logiciels pour 2017

La municipalité renouvelle le contrat de support informatique pour l'exercice 2017. Ce service représente un montant total de 4 641.40\$ plus taxes applicables.

Adoption du budget révisé de l'Office d'Habitation de Lotbinière pour l'année 2016

Le Conseil municipal de Lotbinière prend acte du budget révisé 2016 de l'Office d'Habitation de Lotbinière, tel que présenté par la résolution # 58-2016 de l'organisme. Celui-ci démontre un déficit de 65 620 \$. La participation municipale établit à 10% le montant déficitaire, soit la somme de 6 562 \$, dont la somme de 5 309 \$ est déjà payée. En contrepartie, la municipalité paiera la différence du manque à gagner, soit un montant de 1 253 \$, afin de contribuer au déficit d'exploitation.

Nomination d'un élu pour siéger au comité de transition et de concertation des OH

Monsieur Maurice Sénécal est délégué par la municipalité de Lotbinière pour représenter notre territoire à titre d'élu municipal.

Guide du citoyen, adhésion 2017

Le conseil municipal décide de reconduire une publicité visant les installations municipales et d'acheter une demi-page de publicité au bénéfice de la municipalité au coût de 199 \$ plus taxes, à Première avenue communication pour l'édition 2017.

Guide du citoyen, participation municipale auprès des gens d'affaires

La municipalité encourage la participation des gens d'affaires de notre municipalité à participer à cette publicité et accepte de défrayer un montant de 25,00 \$ + taxes à chaque participant publicitaire de notre municipalité à ce guide.

Demande d'appui de la part de la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière

La municipalité de Lotbinière reconnaît l'importance et le rôle de leader que joue le Domaine Joly-De Lotbinière au sein du monde culturel et touristique au niveau local, régional, provincial et national et que, par le fait même, nous demandons au gouvernement du Québec que la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière reçoive les aides financières nécessaires pour assurer la pérennité de ce joyau du patrimoine national.



Appui aux agriculteurs concernant le règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières

Le 26 juin 2014, le gouvernement a décrété, par l'adoption du Décret 618-2014, des modifications au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations. À ce sujet, dès le 1^{er} janvier 2017, les terres agricoles exploitées par un producteur enregistré au MAPAQ seront admissibles à une aide financière correspondant à 78 % de la valeur des taxes municipales, ce qui signifie que les producteurs enregistrés ne recevront plus le même taux d'aide financière pour les taxes municipales et ne recevront plus aucune aide pour le paiement des taxes scolaires. En annonçant cette réforme administrative, le gouvernement compte faire des gains administratifs de l'ordre de 1,5 \$M par année, gains qui semblent se faire, notamment au détriment des producteurs enregistrés auprès du PCTFA. Des représentations sont faites par les différentes associations de producteurs agricoles et municipales, dont la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec auprès du gouvernement du Québec pour discuter des enjeux importants de la réforme de ce programme. Il est résolu de demander au gouvernement de suspendre sa réforme administrative prévue pour le 1^{er} janvier 2017 pour permettre aux différentes associations de producteurs agricoles et municipales concernés dont la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, de faire les représentations appropriées sur les impacts réels de cette réforme sur les producteurs agricoles et de leur permettre de négocier les modalités de la réforme sur les producteurs agricoles.

Reconduction des membres au sein du comité consultatif d'urbanisme pour le mandat 2017-2018

Il y a lieu de nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans. Les personnes suivantes désirent poursuivre leur mandat, à savoir M. Benoit Gagnon, M. Raynald Lauzé, M. Jean-Luc Fiola, M. Marin Groleau. Le conseil accepte la liste des membres mentionnés ci-haut pour siéger au comité consultatif d'urbanisme pour les années 2017-2018.

Achat d'un souffleur pour les besoins de déneigement de la patinoire et des bornes fontaines

L'achat d'un nouveau souffleur est de mise afin d'assurer une fiabilité lors de l'utilisation de cet équipement. Il est résolu de procéder à l'achat d'un souffleur de marque Honda, modèle HSS 9-28 ACT HONDA au montant de 3 800 \$ auprès de l'entreprise Produits Mobilicab.

Demande du comité des Loisirs Inc. Lotbinière pour un encouragement aux activités sportives et cours

L'organisme demande à la municipalité une contribution financière relative à ces activités et cours. La municipalité accorde une somme de 2 150 \$ aux Loisirs Lotbinière Inc. tel que demandé au document joint à la présente.

Embauche d'un (e) responsable des loisirs et de la vie communautaire

L'organisme les Loisirs Lotbinière Inc. a décidé de procéder à une restructuration au sein de ce comité suite à l'annonce du départ de membres. Les Loisirs Lotbinière Inc. sera désormais responsable des événements ponctuels tenus sur le territoire. L'ensemble des activités des glissades et du terrain de jeux relèvera de la municipalité dorénavant. Suite à l'étude de la planification des tâches reliées aux dites activités, il est conclu que l'embauche d'un (e) responsable des loisirs et de la vie communautaire pour arrimer l'ensemble des activités dévolues aux loisirs Lotbinière Inc. afin d'aider l'équipe municipale actuelle prend forme. Le poste offert comprendra aussi un volet communautaire afin de soutenir les organismes culturels et communautaires présents sur le territoire. Il est résolu de procéder à la publication d'une offre d'emploi d'un (e) responsable des loisirs et de la vie communautaire.

Valérie Le Jeune, directrice générale

Je vous rappelle que vous avez accès aux procès-verbaux sur le site Internet de la municipalité www.municipalite-lotbiniere.com ; toutefois, c'est avec un mois de délai puisque le cadre légal demande à ce qu'il soit approuvé par le Conseil.

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI, 13 FÉVRIER 2017 À 20 h.



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR : LE RÈGLEMENT NUMÉRO 248-2017

AUX FINS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 248-2017 INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :

-Afin de permettre et de faciliter l'harmonisation de l'intégration et de la mise en valeur de l'ensemble des bâtiments et paysages présents sur le territoire municipal.

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉ.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution numéro 08-01-2017 à sa séance ordinaire du 9^e jour du mois de janvier 2017, concernant le règlement numéro 248-2017 portant sur les objets ci-haut mentionnés, tiendra une assemblée publique de consultation le 13^e jour du mois de février 2017 à compter de 20 heures, dans la salle du conseil située au 7440, route Marie-Victorin, Lotbinière, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QUE le but du projet de règlement numéro 248-2017 est de permettre et de faciliter l'harmonisation de l'intégration et de la mise en valeur de l'ensemble des bâtiments et paysages présents sur le territoire municipal ;

QUE le projet de règlement numéro 248-2017 vise l'ensemble du territoire de la municipalité de Lotbinière et que la description de celui-ci est disponible au bureau municipal au 7440, route Marie-Victorin à Lotbinière ;

QUE le projet de règlement numéro 248-2017 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 7440, route Marie-Victorin, à Lotbinière, aux heures normales de bureau.

Donné à Lotbinière, ce dixième jour du mois de janvier 2017.

Valérie Le Jeune, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil et publication dans le journal « Le Phare, édition janvier 2017 » .

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^e jour de janvier en l'an deux mille dix-sept.

Valérie Le Jeune, directrice générale et secrétaire-trésorière

Lotbinière en blanc

5^e ÉDITION

11 février 2017

BAR et Casse-croûte

Aux Glissades de Lotbinière, à partir de 9h00



Inscription : Danielle Plaisance

418.796.2905

Jeu gonflable
intérieur
Billard, Ping
Pong, Hockey
sur table...

Souper lasagne
à 12,00\$



418.796.2879

Invitation à TOUS